

Prévalence du tabagisme quotidien

L'indicateur de prévalence du tabagisme quotidien, produit chaque année, est repris dans de nombreuses enquêtes déclaratives en population générale. La loi de santé publique prévoit d'abaisser la prévalence du tabagisme (fumeurs quotidiens) de 33 à 25 % chez les hommes et de 26 à 20 % chez les femmes d'ici à 2008 (en visant en particulier les jeunes et les catégories sociales à forte prévalence). Utilisé pour marquer la régularité de l'usage, cet indicateur est un standard au niveau international. Il est également complété par la prévalence des fumeurs selon la quantité de cigarettes fumées au quotidien. Les seuils de référence sont : 10 cigarettes par jour ; 11 à 20 ; 21 ou plus (plus d'un paquet par jour). Parmi les populations vulnérables, les femmes enceintes retiennent une attention particulière, ce qui explique le recours à un indicateur sur la prévalence du tabagisme au cours de la grossesse. Quant au tabagisme chez les adolescents, plusieurs paramètres sont pris en compte : le tabagisme quotidien, les âges moyens d'initiation et d'entrée dans l'usage régulier. En effet, la précocité de l'entrée dans l'usage est un facteur de risque majeur de persistance du tabagisme et de dépendance au tabac.

■ INDICATEURS PRINCIPAUX

Prévalence déclarée des fumeurs quotidiens (15-75 ans)

Les données assez anciennes permettent de suivre l'évolution du tabagisme actuel, qu'il soit occasionnel ou quotidien, grâce notamment aux sondages menés par l'INPES (ex-CFES) depuis les années 1970. Le tabagisme masculin apparaît en recul (avec une baisse de l'ordre de 20 points en l'espace de 30 ans). Les variations ponctuelles de méthodologie et la taille d'échantillon de certaines de ces enquêtes donnent toutefois à la courbe une allure parfois chahutée qui conduit à privilégier le suivi de la tendance de consommation sur le long terme décrit par la droite de régression linéaire. L'enquête Santé Protection Sociale (SPS) menée depuis 1988 par l'IRDES permet de confirmer ces tendances (graphique 1).

En 2005, l'usage quotidien de tabac concerne en France 23 % des femmes et 30 % des hommes de 15-75 ans (tableau 1). Il est globalement en baisse depuis quelques années, mais présente une relative stabilité parmi les femmes depuis les années 1980. La diminution du tabagisme quotidien s'avère, entre 2000 et 2005, la plus forte chez les jeunes adultes. En revanche, aucune diminution n'est observée chez les 45-54 ans (cela correspond à la génération qui a eu 20 ans dans les années 1970) : de 25 % en 2000 à 26 % en 2005. Chez les femmes de 25 à 34 ans, la baisse de prévalence observée entre 2000 et 2005 apparaît forte surtout chez les femmes enceintes.

Concernant les quantités consommées

(tableau 2), le nombre moyen de cigarettes fumées quotidiennement par les fumeurs réguliers est supérieur en 2005 à ce qu'il était en 2000 : 14,8 cigarettes contre 13,9. En effet, parmi les fumeurs réguliers, c'est le nombre de petits consommateurs qui a le plus fortement diminué, augmentant mécaniquement la quantité moyenne consommée par l'ensemble des fumeurs restants. La proportion de gros fumeurs parmi les fumeurs réguliers est à la hausse pour les deux sexes, cette hausse étant surtout vérifiée au-delà de 55 ans. En revanche, chez les 45-54 ans, la prévalence est stable depuis 2000, tandis que c'est la proportion de fumeurs de moins de 11 cigarettes par jour qui apparaît en hausse. Ces différents résultats révèlent que l'arrêt du tabagisme est plus fréquent chez les « petits fumeurs » qui sont aussi les moins dépendants.

Les chômeurs apparaissent plus souvent fumeurs quotidiens que les actifs occupés du même âge, cette caractéristique restant vraie selon le sexe et l'âge. Parmi les actifs occupés, les employés, les ouvriers, ainsi que, dans une moindre mesure, la catégorie regroupant les artisans, commerçants et chefs d'entreprises, se distinguent par un tabagisme plus fréquent, tandis que les agriculteurs, les cadres, et dans une moindre mesure, les professions intermédiaires fument moins souvent que la moyenne. Les étudiants du supérieur apparaissent quant à eux moins souvent fumeurs quotidiens et moins souvent gros fumeurs que les actifs occupés du même âge. Pour l'ensemble de ces caractéristiques les enquêtes Baromètre Santé, SPS et l'enquête sur les Représentations, Opinions et

Perceptions sur les Psychotropes (EROPP) fournissent des résultats tout à fait similaires, qui apparaissent, selon l'enquête SPS, relativement stables depuis la fin des années 1980.

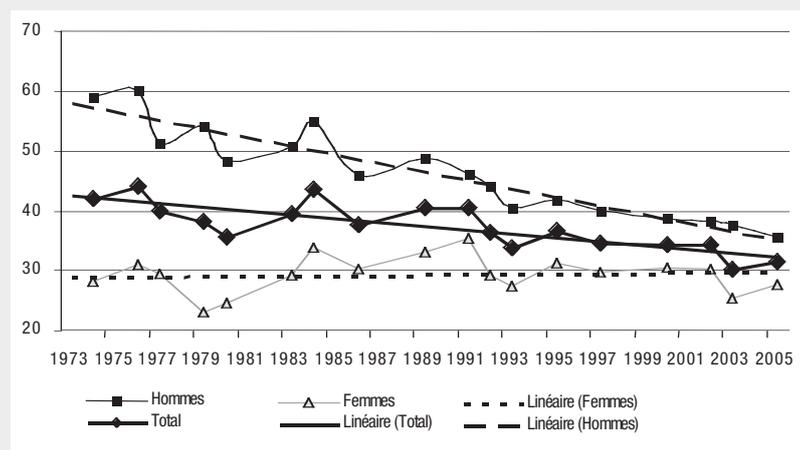
La France se situait, au début des années 2000, parmi les pays de l'Union européenne des 15 où l'usage actuel de tabac des plus de 15 ans était le plus fréquent, mais assez loin derrière la Grèce. Elle se trouve aujourd'hui avec l'Allemagne, l'Espagne, le Luxembourg et les Pays-Bas, dans une position plus médiane. Toutefois il faut souligner la médiocre comparabilité de ces données, les enquêtes n'ayant pas été conçues spécifiquement pour être mises en regard les unes des autres.

Prévalence du tabagisme quotidien chez les jeunes

Parmi les adolescents, près d'un jeune de 17-18 ans sur deux (48 %) déclare avoir consommé du tabac au cours des trente derniers jours (48 % des filles et 47 % des garçons). Parmi l'ensemble des adolescents de 17-18 ans, 4 % se déclarent anciens fumeurs et 25 % indiquent avoir juste essayé le tabac. L'usage quotidien chez les filles de 17 ans a baissé de 40 à 37 % entre 2000 et 2003, celui des garçons passant de 42 % en 2000 à 40 % en 2002 et 38 % en 2003 (graphique 2). En 2003, selon l'enquête européenne ESPAD, la France se situe par ailleurs dans la moyenne européenne en termes de tabagisme quotidien des adolescents de 16 ans, alors qu'à la fin des années 1990, elle se situait dans les pays de tête.

Les hausses des prix participent d'autant plus

Graphique 1 • Proportion de fumeurs actuels (quotidiens ou occasionnels) parmi les 18-75 ans de 1974 à 2005, en %



Sources : enquêtes CFES de 1974 à 2000 ; EROPP 2002, OFDT ; INPES/IPSOS 2003 ; Baromètre Santé 2004-2005, INPES.

Tableau 1 • Proportion de fumeurs réguliers parmi les 18-74 ans en population générale en 2005 (n = 27 742), en %

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	Total (18-74)
Hommes	38,3	40,1	34,9	30,7	19,8	10,2	30,5
Femmes	33,0	30,0	30,5	22,0	9,6	6,2	23,0
Ensemble	35,8	35,0	32,6	26,3	14,5	8,2	26,7

Source : Baromètre Santé 2005.

Tableau 2 • Répartition des fumeurs réguliers selon le nombre de cigarettes fumées parmi les 15-74 ans en 2005 (n = 7 658), en %

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	Total
Hommes							
11 cig.	56,3	42,2	32,4	37,0	33,0	44,2	41,9
11 à 20 cig.	32,1	39,1	41,4	35,7	38,6	33,1	36,8
20 cig.	11,6	18,7	26,2	27,3	28,4	22,7	21,3
Femmes							
11 cig.	65,8	54,9	46,4	46,4	44,6	53,5	52,9
11 à 20 cig.	28,2	34,8	39,8	41,5	40,3	33,6	36,1
20 cig.	6,0	10,3	13,8	12,1	15,1	12,9	11,0
Ensemble							
11 cig.	60,4	47,7	39,4	41,1	37,0	47,9	46,8
11 à 20 cig.	30,4	37,2	40,6	38,2	39,2	33,3	36,5
20 cig.	9,2	15,1	20,0	20,7	23,8	18,8	16,7

Source : Baromètre Santé 2005.

CHAMP • Les personnes francophones appartenant aux ménages ordinaires résidant en France métropolitaine dont un membre au moins est âgé de 12 à 75 ans.

SOURCES • Baromètres Santé de l'INPES. En 1992, 1993 et 1995, les questionnaires ont été posés aux Français âgés de 18 à 75 ans, abonnés à France Télécom et inscrits sur liste blanche ; le nombre de personnes interrogées était respectivement de 2 099, 1 950 et 1 993. En 2000, l'enquête a été réalisée auprès des 12-75 ans et les personnes inscrites sur liste rouge ont été rajoutées à l'échantillon (n = 13 685). En 2005, l'INPES a élargi cet échantillon classique et l'a complété par un échantillon de personnes détenant uniquement un téléphone portable et pas de téléphone fixe, portant la taille totale de l'échantillon à n = 30 514.

MÉTHODOLOGIE • Ces enquêtes téléphoniques de type déclaratives, utilisent la technique du sondage aléatoire. Elles interrogent les Français sur leurs attitudes, comportements, connaissances et opinions en matière de santé. Le mode de tirage est dit à deux degrés : un premier tirage au sort est effectué dans une base de numéros téléphoniques afin d'obtenir un ménage. Il est procédé ensuite au tirage au sort d'un individu à l'intérieur même du ménage, individu à qui il est affecté une probabilité de tirage dépendant de la constitution du ménage.

LIMITE ET PRÉCISION DE L'INDICATEUR • Les fumeurs réguliers correspondent ici aux personnes déclarant fumer « par jour ». Le nombre de cigarettes fumées tient compte du nombre de cigarettes, cigares et de pipes fumés quotidiennement avec les équivalences suivantes (1 pipe = 5 cigarettes et 1 cigare ou cigarillos = 2 cigarettes). Il convient d'être prudent avec ces chiffres car si en 2000 et 2005, le nombre précis de chaque produit (cigarettes, pipes, cigares) consommé était renseigné, entre 1992 et 1995, c'est l'enquêteur qui calculait lui-même le nombre de cigarettes fumées en tenant compte des équivalences ; par ailleurs, pour ces trois enquêtes, une distinction était faite entre gros cigare (5 cigarettes) et petit cigare (2 cigarettes).

RÉFÉRENCE •

- Guilbert P, Gautier A, 2006, *Baromètre Santé 2005* – Saint-Denis, INPES.

CHAMP • Les personnes appartenant aux ménages ordinaires résidant en France métropolitaine dont un membre au moins est âgé de plus de 15 ans et est assuré de l'un des 3 grands régimes d'Assurance maladie (régime général-CNAMTS, régime agricole-MSA, régime des indépendants-CANAM) (elles sont représentatives de 95 % des personnes vivant en France métropolitaine).

SOURCES • L'enquête Santé Protection Sociale (SPS) de l'IRDES est réalisée à partir de trois échantillons représentatifs chacun d'un des trois grands régimes d'Assurance maladie.

MÉTHODOLOGIE • Cette enquête était annuelle de 1988 à 1998. Elle a lieu tous les 2 ans depuis 1998.

LIMITE ET PRÉCISION DE L'INDICATEUR • Cet indicateur permet d'estimer le pourcentage de fumeurs « habituels » mais pas quotidien. L'enquête fournit également la quantité de cigarettes manufacturées fumées. Les rares fumeurs de pipe, cigare et cigarillos sont classés en fumeurs avec quantité de tabac inconnu. Il existe certainement une sous-estimation du nombre de fumeurs chez les jeunes, puisque les informations étaient relevées par l'intermédiaire d'un auto-questionnaire, susceptible d'être rempli avec ou par les parents.

CHAMP • Les personnes francophones de 15 à 75 ans appartenant aux ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

SOURCES • Enquête sur les Représentations, Opinions et Perceptions sur les Psychotropes (EROPP) de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT).

MÉTHODOLOGIE • Enquête téléphonique de type déclarative : annuelle téléphonique + sous-échantillon possesseurs d'un téléphone portable uniquement. Utilise la technique du sondage par quotas. Les données sont pondérées par calage sur marge sur des données issues du Recensement de la population de 1999 actualisées par l'enquête Emploi de l'INSEE de 2000.

LIMITE ET PRÉCISION DE L'INDICATEUR • La taille de l'enquête (n = 2009) ne permet pas une exploration aussi fine des différents facteurs que les autres enquêtes. L'indicateur de tabagisme quotidien est identique à celui du Baromètre Santé.

RÉFÉRENCE •

- Beck F, Legleye S., Peretti-Watel P., 2003, *Penser les drogues : Représentations des produits et opinions sur les politiques publiques*, Eropp 2002 – Paris, Rapport OFDT.

Prévalence du tabagisme quotidien

à la baisse du tabagisme que les capacités financières de la plupart des jeunes sont limitées. Mais cette diminution s'inscrit également dans un contexte où il est par exemple moins bien toléré de fumer dans des lieux couverts non autorisés.

En termes de disparités régionales, la consommation quotidienne de tabac à ces âges s'étage entre 34 et 48% selon les régions. Le tabagisme se révèle plus répandu dans l'ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes) et dans le Nord-Pas-de-Calais. Trois régions apparaissent significativement moins concernées, l'Alsace, l'Île-de-France et Rhône-Alpes, sans qu'il y ait de cohérence géographique particulière (carte).

Âge moyen d'entrée dans l'usage et dans le tabagisme quotidien à 18 ans¹

La précocité de l'expérimentation et de l'entrée dans le tabagisme quotidien sont des facteurs de risque très importants pour l'installation durable dans la consommation et la dépendance. À partir de l'enquête ESCAPAD, il est possible de mesurer qu'en 2003, en moyenne, les jeunes de 18 ans ont fumé leur première cigarette à 13,6 ans sans différence entre filles et garçons, cet âge moyen n'ayant pas évolué depuis 2000. Les âges moyens d'entrée dans le tabagisme quotidien sont de 14,9 pour les filles et 15,0 ans pour les garçons, là aussi sans différence significative entre les sexes, mais ceux-ci s'avèrent plus tardifs qu'en 2002 (respectivement 14,7 et 14,8 ans), la différence étant significative pour les deux sexes.

Concernant les courbes de diffusion par âge de premier usage, elles sont très similaires à celles observées en 2002 au même âge : la progression de l'expérimentation est la même, ni plus précoce ni plus tardive, seuls

les niveaux sont un peu plus faibles, en accord avec les évolutions des niveaux d'usages constatées. Par ailleurs, la question sur l'âge d'entrée dans le tabagisme quotidien permet de retracer la courbe de diffusion de ce comportement à 18 ans, ce qui montre une progression de l'âge d'entrée dans l'usage régulier plutôt moins précoce qu'en 2002.

■ INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE

Prévalence du tabagisme pendant la grossesse

En 2003, 22% des femmes déclaraient avoir fumé au moins une cigarette par jour au cours du troisième trimestre de leur grossesse. La prévention du tabagisme a fait des progrès depuis 1995. Mais on observe une inflexion modeste du nombre de femmes enceintes fumant au moins une cigarette par jour. En 1995 c'était le cas de plus de 25% de femmes au troisième trimestre

de la grossesse, cette proportion est retombée à moins de 22% en 2003.

Un très net gradient par catégorie socio-professionnelle est observé en ce qui concerne la consommation de tabac pendant la grossesse : près de 4 ouvrières non qualifiées sur 10 fument pendant leur grossesse, contre moins d'une femme cadre sur 10 (tableau 3).

Avant 25 ans les femmes fument davantage pendant leur grossesse, alors que celles de 25-34 ans ont le même comportement que leurs aînées à l'égard du tabac. Dans les départements outre-mer elles déclarent beaucoup moins souvent fumer quotidiennement, avec seulement 8% d'entre elles ayant fumé au moins une cigarette par jour au troisième trimestre de leur grossesse en 2003 (tableau 4). ●

1. Cet indicateur d'âge moyen d'entrée dans le tabagisme n'est pas prévu par le rapport de définition des indicateurs mais les producteurs de données l'ont estimé nécessaire.

synthèse

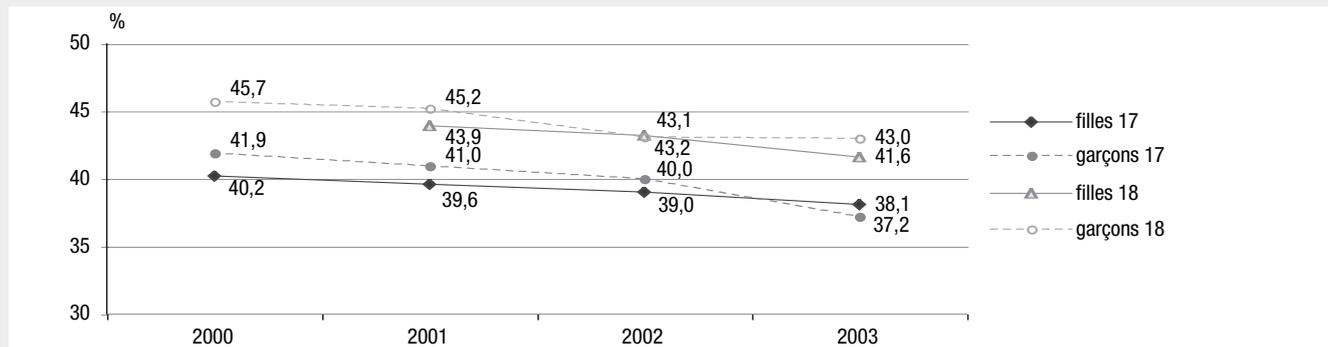
En 2005, l'usage quotidien de tabac concerne 23% des femmes et 30% des hommes de 15-75 ans : il est globalement en baisse depuis quelques années, mais présente une relative stabilité chez les femmes depuis les années 1980. L'arrêt du tabagisme apparaît plus fréquent chez les fumeurs consommant de petites quantités de cigarettes car ils sont aussi les moins dépendants.

À l'adolescence, le tabac est un produit pour lequel les habitudes de consommation des filles et des garçons sont très peu différenciées. L'usage quotidien chez les filles de 17 ans a baissé de 40 à 37% entre 2000 et 2003, celui des garçons passant de 42% en 2000 à 38% en 2003. La hausse des prix participe d'autant plus à la diminution de la consommation de tabac que les capacités financières de la plupart des jeunes sont limitées.

Par ailleurs, si l'âge moyen d'expérimentation du tabac apparaît similaire depuis quelques années (13,6 ans), celui de l'entrée dans le tabagisme quotidien semble retardé (14,9 ans pour les filles et 15,0 ans pour les garçons, contre respectivement 14,7 et 14,8 ans en 2002).

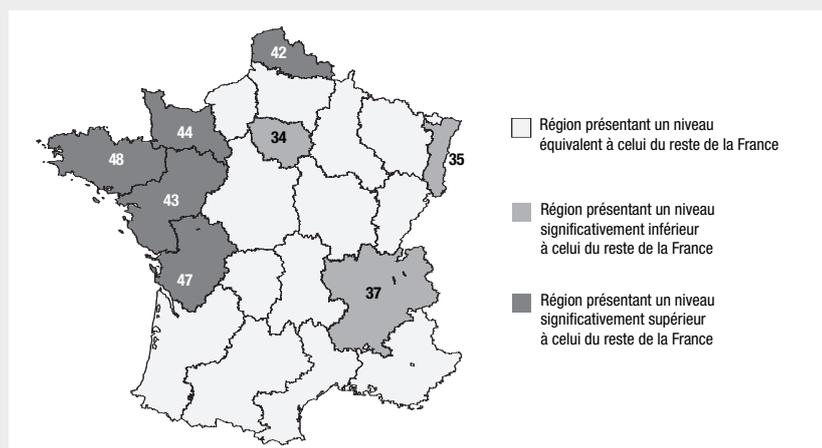
Environ 2 femmes enceintes sur 10 déclarent fumer tous les jours au troisième trimestre de leur grossesse, cette part est toutefois en baisse depuis 1995. Les femmes jeunes, moins diplômées, ou encore celles qui résident en métropole apparaissent davantage concernées par ce comportement.

Graphique 2 • Usage quotidien du tabac à l'adolescence (17-18 ans), évolution par sexe depuis 2000



Source: ESCAPAD 2000 à 2003.

Carte • Tabagisme quotidien à 17 ans



Source: OFDT ESCAPAD 2002-2003, exploitation régionale.

Tableau 3 • Part des femmes fumant au 3^e trimestre de la grossesse en 2003 selon la profession de la mère

Catégorie professionnelle	% fumeuses au 3 ^e trimestre de grossesse
Agricultrice	13
Artisan, commerçante	30
Cadre	9
Profession intermédiaire	12
Employée fonction publique	19
Employée de commerce	28
Personnel de services aux particuliers	31
Ouvrière qualifiée	33
Ouvrière non qualifiée	38
Sans profession	27
Ensemble	22

Source: Enquête nationale périnatale 2003. France métropolitaine.

Tableau 4 • Part des femmes fumant au 3^e trimestre de la grossesse en 2003 selon l'âge

Âge	% fumeuses au 3 ^e trimestre de grossesse
15-24 ans	32,2
25-34 ans	19,4
35 ans et +	20,3

Source: Enquête nationale périnatale 2003. France métropolitaine.

CHAMP • Les jeunes de 17-18 ans résidant en France, de nationalité française ou ayant fait la demande de naturalisation.

SOURCES • L'Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation à la Défense (ESCAPAD) est réalisée lors de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) qui remplace le Service National depuis 2000. Depuis 2001, cette enquête a été étendue aux DOM.

MÉTHODOLOGIE • Cette enquête auto-administrée est annuelle depuis 2000. L'échantillon consiste à tirer deux journées au hasard et à interroger exhaustivement tous les présents ces jours. Entre 15 000 et 20 000 jeunes sont interrogés chaque année.

LIMITE ET PRÉCISION DE L'INDICATEUR • L'âge d'entrée dans le tabagisme quotidien n'est pas forcément un événement aisément mémorisable. L'enquête 2003 a été menée juste après une série de fortes hausses des prix qui peuvent avoir un effet à court terme, à confirmer avec les données de l'enquête 2005.

RÉFÉRENCES •

- Beck F., Legleye S., Spilka S., 2004, «Drogues à l'adolescence. Niveaux et contextes d'usage de substances psychoactives à 17-18 ans en France: ESCAPAD 2003», Rapport OFDT, 251 p.
- Beck F., Legleye S., Spilka S., 2005, *Atlas régional des consommations de produits psychoactifs des jeunes Français: exploitation régionale de l'enquête ESCAPAD 2002-2003*, Paris, Rapport OFDT, 224 p.

CHAMP • Mères de tous les enfants nés vivants ou mort-nés au cours d'une semaine donnée si la naissance a eu lieu après au moins 22 semaines d'aménorrhée ou si l'enfant pesait au moins 500 grammes à la naissance, à partir de toutes les naissances de tous les départements français. (Calculs réalisés ici sur l'échantillon de 14 482 mères vivant en métropole en 2003).

SOURCE • Enquête nationale périnatale 2003.

MODE DE CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR NUMÉRATEUR • Nombre de femmes qui déclarent avoir fumé au moins une cigarette par jour au cours du troisième trimestre de leur grossesse. Dénominateur: Nombre de femmes ayant accouché pendant la période de l'enquête.

RÉFÉRENCES •

- Blondel B., Supernant K., Mazaubrun C. du, Breart G., 2005, «Enquête nationale périnatale 2003, situation en 2003 et évolution depuis 1998», rapport INSERM DGS-DREES.
- Vilain A., Peretti C. de, Herbet J.-B., 2005, «Enquête nationale périnatale 2003, compléments de cadrage: les disparités sociales en matière de santé périnatale et apports des autres sources», rapport INSERM DGS-DREES.
- Vilain A., Peretti C. de, Herbet J.-B., Blondel B., 2005, «La situation périnatale en France en 2003», *Études et Résultats*, n° 383, mars, DREES.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF • OFDT.

Tabagisme passif dans les établissements scolaires

La loi du 10 janvier 1991 dite « Evin » interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, sauf dans les emplacements expressément réservés aux fumeurs. Le décret du 29 mai 1992 précise que cette interdiction s'applique « dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou constituant des lieux de travail et dans les moyens de transport collectif ». En ce qui concerne les écoles, les collèges et les lycées publics et privés, ce décret s'applique « dans les lieux non couverts fréquentés par les élèves pendant la durée de cette fréquentation » (R. 3511-1). Cette interdiction ne s'applique pas dans les emplacements mis à la disposition des fumeurs, auxquels toutefois les mineurs de moins de seize ans n'ont pas accès. Le Code de la Santé publique précise qu'il est interdit de fumer dans les locaux clos et couverts affectés à l'ensemble de salariés (R. 3511-4). Il établit également que « dans les locaux commerciaux, où sont consommées sur place des denrées alimentaires et des boissons, à l'exception des voitures-bars des trains, une organisation des lieux, éventuellement modulable, peut être prévue pour mettre des espaces à disposition des usagers fumeurs » (R. 3511-13). La loi de santé publique préconise de réduire le tabagisme passif dans les établissements scolaires (disparition totale), les lieux de loisirs et l'environnement professionnel. Aujourd'hui, les données relatives à la proportion d'établissements où l'usage du tabac est interdit, ou limité à des emplacements réservés, sont partiellement disponibles. En effet, cet indicateur n'est mesuré, à l'échelle nationale, que pour certains lieux (établissements scolaires, établissements de restauration et bars) et selon des méthodes différentes. Par ailleurs, les évolutions ne pourront être connues que si ces enquêtes sont renouvelées. La situation dans les lycées fait l'objet d'une nouvelle enquête confiée à l'OFDT pour évaluer les évolutions¹. Une autre vaste enquête visant à mesurer cet indicateur dans les établissements de santé a été lancée par la Direction générale de la Santé à la fin 2005 avec des résultats attendus pour septembre 2006.

■ INDICATEURS PRINCIPAUX

Proportion d'établissements scolaires où l'usage du tabac est effectivement prohibé ou qui limitent la consommation de tabac à des espaces réservés et convenablement ventilés

Élèves

Dans les écoles élémentaires, l'interdiction absolue de fumer est la règle générale pour les élèves. Néanmoins, 2 % des établissements étaient concernés par des infractions d'élèves, en 2002.

Dans les collèges, 7 % des chefs d'établissement interrogés en 2002 (9 % si l'on considère les réponses des personnels) déclaraient l'existence de zones fumeurs pour les élèves de plus de 16 ans. La quasi-totalité des espaces fumeurs se trouvent dans des cours de récréation, moins de 0,5 % des établissements déclarent un espace fumeur pour les élèves situé à l'intérieur des locaux.

Pour les lycées, 40 % des proviseurs signalaient l'existence de zones fumeurs pour les élèves, la quasi-totalité étant également

situées en extérieur. La proportion de lycées totalement non-fumeurs était de 15 %. Mais les infractions auto-déclarées restent importantes : dans 39 % des lycées seulement il existe une majorité de jeunes fumeurs affirmant n'avoir jamais fumé en dehors des zones autorisées dans l'établissement.

Personnels

74 % des directeurs d'école affirment qu'il est totalement interdit de fumer dans leur établissement. Toutefois, dans une petite moitié des écoles élémentaires (48 %), les personnels interrogés en 2002 se sont accordés pour totalement interdire de fumer en salle des professeurs. Notons que dans au moins 8 % des établissements, la salle des professeurs est entièrement autorisée aux fumeurs.

Selon les chefs d'établissement, 18 % des collèges sont entièrement non-fumeurs, dans la mesure où il n'existe pas d'emplacements réservés aux personnels fumeurs. Dans 30 % des établissements, les personnels se sont accordés pour déclarer majoritairement qu'il est totalement interdit de fumer dans la salle

des professeurs. Pour 47 % des collèges, la salle des professeurs comporte deux zones et dans 6 % des collèges, on peut fumer partout dans l'unique salle des professeurs.

Dans les lycées, 33 % des chefs d'établissement déclarent ne pas disposer d'emplacements réservés aux personnels fumeurs. Dans 30 % des lycées, comme pour les collèges, les personnels déclarent majoritairement qu'il est totalement interdit de fumer dans la salle des professeurs.

■ INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE

Pourcentage de personnes déclarant être exposées au tabac en milieu professionnel

20 % des adultes actifs occupés interrogés en 2002-2003 ont déclaré être « actuellement » exposés au tabagisme passif en milieu professionnel, les hommes plus souvent que les fem-

1. Premiers résultats disponibles en juillet 2006.

Tableau 1 • Respect de la loi Evin dans les établissements scolaires, en %

2002	Écoles élémentaires	Collèges	Lycée
Élèves			
Interdiction totale de fumer		89	15
Existence d'une zone fumeur pour les élèves de plus de 16 ans (dehors en général)		7	40
Enseignants: salles des professeurs			
Totalement interdit de fumer	48	30	30
Existence de zones fumeurs et non-fumeurs	3	47	35
Salle unique, on peut fumer partout	8	6	14

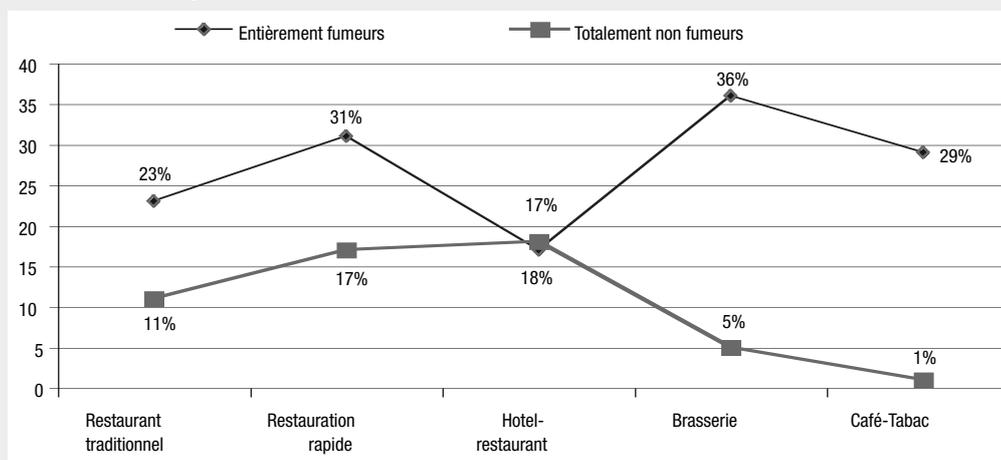
Source : Enquête nationale sur le tabagisme en milieu scolaire (OFDT), voir page suivante.

Tableau 2 • Respect de la législation sur le tabac dans les établissements de restauration, en %

	2004
Totalement interdit de fumer	11,0
Existence de zones fumeurs et non-fumeurs	63,0
	<i>dont extracteur d'air</i>
	68,0
Pas de zones non fumeurs	26,0

Source : DNF/TNS Direct, voir page suivante.

Graphique 1 • Proportion d'établissements entièrement fumeurs



Source : DNF/TNS Direct, voir page suivante.

CHAMP • France métropolitaine continentale – Trois populations ont été considérées : les directeurs d'école et les chefs d'établissement du premier et du second degré, les personnels du premier et du second degré et les élèves, à l'exception de ceux fréquentant les écoles élémentaires. Réalisé auprès des 600 responsables d'établissement, 1 900 membres du personnel et 10 500 collégiens et lycéens appartenant à un échantillon représentatif des établissements scolaires.

SOURCE • Enquête nationale sur le tabagisme en milieu scolaire (OFDT).

CONSTRUCTION DES INDICATEURS

L'indicateur est construit, pour ce qui concerne les élèves, à partir des déclarations du responsable de l'établissement (directeur d'école ou chefs d'établissement du premier et second degré) et de la majorité des personnels pour la situation en salle des professeurs. Par ailleurs, les transgressions auto-déclarées par personnels et élèves fumeurs servent à nuancer les données fournies. Les conditions d'aération des emplacements créés ne sont pas documentées par l'enquête. Il est, en revanche, possible de connaître la localisation des emplacements (à l'intérieur ou à l'extérieur).

LIMITES ET BIAS SOURCE

• La Corse, les DOM et TOM ne sont pas représentés. Les éventuelles divergences entre les réponses des personnels au sein d'un même établissement constituent des zones d'indécision quant à la réalité questionnée, sauf à interpréter l'existence même de divergences entre observateurs comme un signe d'ambiguïté des règles et des comportements de l'établissement lui-même.

RÉFÉRENCES

- Karsenty S., Diaz-Gomez C., 2003, *Le tabac en milieu scolaire - Résultats de la première évaluation de la loi Evin dans les écoles, collèges et lycées* (2002), Paris, OFDT, 164 p.
- Costes J.-M., Diaz-Gomez C., Karsenty S., 2002, « L'application de la loi Evin en milieu scolaire : premiers résultats de l'enquête », *Tendances*, n° 21, mai, OFDT.
- OFDT : <http://www.ofdt.fr/>

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PRODUCTION DE L'INDICATEUR • OFDT.

Tabagisme passif dans les établissements scolaires

mes, et les jeunes plus souvent que leurs aînés. Par ailleurs, 16 % qui ne sont pas actuellement exposés au tabac au travail ont déclaré l'avoir été dans le passé, soit au total 36 %. Près de la moitié de ces personnes exposées à un moment ou à un autre l'auraient été pendant plus de 10 ans (44,2 %) ou plus de vingt ans (13,4 %), cette proportion étant également plus élevée pour les hommes (49,3 % *versus* 36 % pour les femmes).

Pourcentage d'adolescents qui déclarent fumer dans leur établissement scolaire

En 2002, seuls 22 % des collégiens fumeurs scolarisés dans 11 % des établissements disent

fumer à l'école. Ce chiffre est supérieur aux 7 % de collèges ayant une zone « fumeurs ». L'écart pourrait provenir soit d'une pratique régulièrement illicite, soit d'une sous-déclaration des zones autorisées par les chefs d'établissement. Rappelons que selon l'avis des personnels, ce sont 9 % et non 7 % des collèges qui disposent officiellement d'une zone fumeurs pour les élèves.

Dans les lycées la situation est différente. Plus des trois quarts de lycéens fumeurs, scolarisés dans 85 % des lycées, déclarent fumer dans l'enceinte de l'établissement. Cette proportion est largement supérieure à celle des lycées ayant une zone « fumeurs » (40 %). L'écart s'explique probablement par les mêmes raisons que pour les collégiens. ●

synthèse

Établissements scolaires

Selon l'enquête de l'OFDT sur l'application de la réglementation en matière de tabac en milieu scolaire réalisée en 2002, 7 % des collèges et 40 % des lycées offraient alors des emplacements réservés aux élèves de plus de 16 ans, la quasi-totalité des espaces autorisés se trouvant dans les cours de récréation. Par ailleurs, 22 % des collégiens et 78 % des lycéens fumeurs déclaraient fumer « à l'école ».

Exposition des adultes

Selon les personnels interrogés dans les écoles élémentaires, il n'y a qu'une petite moitié d'établissements dans lesquels la salle des professeurs est totalement non-fumeurs (48 %). Cette proportion est égale à 30 % pour les lycées et collèges.

Restaurants et bars

Les données du sondage réalisé à la demande de l'association Droit des Non-fumeurs (DNF) montrent qu'en 2004, 43 % des restaurants, cafés et brasseries offraient des emplacements réservés aux fumeurs et étaient équipés d'un extracteur d'air. Seuls 11 % étaient entièrement « non-fumeur ».

Milieu professionnel

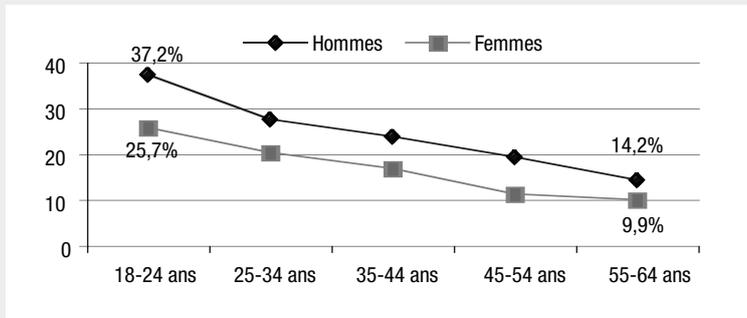
Les données de l'enquête décennale Santé (INSEE) révèlent que 20 % des adultes ayant un emploi se déclaraient encore exposés au tabac dans leur milieu professionnel en 2002-2003.

Tableau 3 • Exposition au tabac en milieu professionnel (actifs occupés)

	Global	Hommes	Femmes
Exposés actuellement	20,3	23,8	16,1
Exposés dans le passé	15,6	16,0	15,1
Jamais exposés	64,1	60,2	68,8

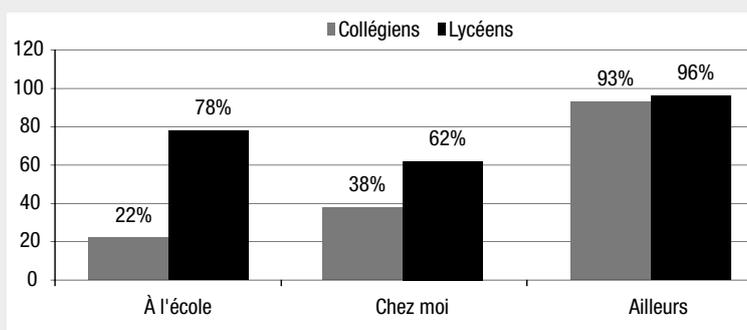
Source : INSEE, Enquête décennale Santé 2002-2003.

Graphique 2 • Distribution de l'exposition « actuelle » au tabac selon l'âge (actifs occupés)



Source : INSEE, Enquête décennale Santé 2002-2003.

Graphique 3 • Proportion d'adolescents fumeurs déclarant fumer dans leur établissement scolaire



Source : Enquête nationale sur le tabagisme en milieu scolaire (OFDT), voir page précédente.

CHAMP • France métropolitaine (restaurants traditionnels, restauration rapide, hôtels-restaurant, brasserie, café-tabac).

SOURCES • DNF/TNS Direct : enquête par quotas auprès des 800 responsables d'établissement (quotas représentatifs du marché national par région et par nombre de salariés).

LIMITES ET BIAIS • Sondage par quotas.

RÉFÉRENCES •

- DNF/TNS Direct, Connaissance et application de la législation de protection face au tabagisme dans les restaurants, octobre 2004.
- www.dnf.asso.fr

CHAMP • France métropolitaine, adultes actifs occupés.

SOURCE • INSEE, enquête décennale Santé 2002-2003. Enquête par entretiens en face à face assortie d'un auto-questionnaire.

CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR • L'indicateur a été construit à partir des déclarations des personnes interrogées par l'auto-questionnaire. Les données de l'enquête 2002-2003 ont été pondérées sur les variables suivantes : sexe, âge, niveau de diplôme, taille du ménage, Zeat ; la variable de pondération utilisée ici est PAQMIN.

LIMITES • Source les DOM et TOM ne sont pas représentés. La population d'étude est la population résidant en domicile ordinaire, excluant de ce fait les personnes en institution.

BIAIS • Ceux des enquêtes déclaratives : oublis, erreur d'appréciation de la durée, réponses conformes à la réponse supposée attendue.

RÉFÉRENCES • Résultats non publiés.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PRODUCTION DE L'INDICATEUR • DREES.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF • OFDT.